



AVIS DE COURSE TYPE 2009-2012



SAIL'N GLISS CARNAC ONE HOUR

SAMEDI 27 OCTOBRE 2012

CARNAC

YACHT CLUB DE CARNAC

1. REGLES

La régates sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régates est ouverte à toutes les planches de la (des) classe(s) **windsurf** sans restriction de matériel.

3.1.1. Les planches admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à Yacht Club de Carnac – Port En Dro – BP 30 – 56341 CARNAC ou par email à : eurocat@yccarnac.com au **avant le vendredi 26 octobre 2012.**

- 3.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence annuelle FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs ou une licence temporaire.
- l'autorisation de port de publicité.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis pour les 2 jours sont les suivants :

Classe	Montant One Hour	Montant One Hour du samedi et Raid multi-supports du dimanche (avis de course spécifique)
Windsurf	15 euros par planche	32 euros par planche

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription :

Samedi 27 octobre 2012 de 9 h 30 à 11 h 30

Aucune inscription ne sera acceptée après 11 h 30

5.2. Jours de course :

<i>Date</i>	<i>Classe</i>	<i>Courses du jour</i>
Samedi 27 octobre	Windsurf	13 h 00 briefing 13 h 30 signal d'avertissement

5.3. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est : 13 h 30.

5.4. Dans le programme course, le format est en flotte prioritairement, pour une ou plusieurs courses.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées le samedi 27 octobre 2012.

7. IDENTIFICATION

Chaque voile doit être identifiée lisiblement par un numéro de voile (cf. liste des numéros de voile disponibles sur le site FFVoile).

8. LES PARCOURS

Parcours côtier d'une heure.

9. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10. SECURITE

Le port en permanence d'une combinaison isothermique est obligatoire ainsi que le gilet de sécurité pour **les minimes et cadets**.

Pour les autres, seule la combinaison isothermique est obligatoire.

11. CLASSEMENT

11.1 Système de classement : système de points A minima.

11.2 Le nombre de courses devant être validées pour valider l'épreuve est de 1.

11.3 Le nombre de courses devant être validées pour retirer le plus mauvais résultat est de 4.

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- . 1^{er}, 2^e, 3^e
- . 1^{ère} femme
- . 1^{er} master
- . 1^{er} grand master
- . 1^{er} jeune

14. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

15. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Yacht Club de Carnac – Port En Dro – BP 30 – 56341 CARNAC cedex

Site : www.yccarnac.com

Email : eurocat@yccarnac.com

Tél . : 02.97.52.10.98

Pour toute information sur le transport, les voies de circulation, et l'hébergement :

Office de Tourisme de Carnac, 74 avenue des Druides, BP 65, 56341 CARNAC Cédex

Tél : 00 33 (0)2 97 52 13 52, Fax 00 33 (0)2 97 52 86 10

E-mail : accueiltourisme@ot-carnac.fr, site internet : www.ot-carnac.fr